



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIÈRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023  
INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIÈRE  
47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE**

47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2023

Aux membres du Conseil d'administration de la fondation INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note n° 1-8 "Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER)" de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

La note n°1 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités (dons, legs et donations), aux disponibilités et valeurs mobilières de placement, ainsi qu'aux provisions pour risques et charges. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation morale et financière du Directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 février 2024

KPMG SA

Romain MERCIER

Associé

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 9
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit	84 000	84 000		22 000
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 561 715	1 382 237	179 478	162 062
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains	1 485 000		1 485 000	1 485 000
	Constructions	70 000 834	25 184 196	44 816 638	46 998 229
	Installations techniques Matériel et outillage	54 483 569	44 745 667	9 737 902	8 603 875
	Immobilisations corporelles en cours	288 878		288 878	353 302
	Avances et acomptes	4 275 276		4 275 276	
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	3 992 424		3 992 424	1 775 661	
<b>Immobilisations financières (1)</b>					
Participations et Créances rattachées	150 000		150 000	150 000	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	24 693		24 693	24 693	
<b>Total I</b>	136 346 388	71 396 100	64 950 289	59 574 822	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	144 665		144 665	155 709
	<b>Créances (2)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 709 562	1 910 497	8 799 065	8 821 028
	Créances reçues par legs ou donations	1 331 812		1 331 812	720 838
	Autres	31 736 617		31 736 617	31 362 436
	Valeurs mobilières de placement	18 162 588		18 162 588	25 000 000
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	25 032 999		25 032 999	18 880 046
	Charges constatées d'avance (2)	977 497		977 497	1 475 789
	<b>Total II</b>	88 095 740	1 910 497	86 185 243	86 415 846
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	224 442 129	73 306 597	151 135 532	145 990 668	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 30/09/2023 12	<b>Exercice N-1</b> 30/09/2022 9
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires	1 200 000	1 200 000
	Fonds propres complémentaires	12 356 353	12 896 579
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	16 810 259	19 689 396	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>2 477 590</b>	<b>-2 879 137</b>	
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>32 844 202</b>	<b>30 906 837</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	18 829 390	19 627 216	
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	<b>51 673 592</b>	<b>50 534 054</b>	
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 042 161	2 364 357
	Fonds dédiés	26 316 595	22 341 863
	<b>Total II</b>	<b>31 358 756</b>	<b>24 706 219</b>
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques	173 000	173 000
	Provisions pour charges	205 133	279 182
	<b>Total III</b>	<b>378 133</b>	<b>452 182</b>
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 875 789	28 268 091
	Emprunts et dettes financières diverses	454 316	477 441
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 543 155	7 062 630
	Dettes des legs ou donations	282 076	154 142
	Dettes fiscales et sociales	4 893 618	5 228 555
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 443 764	323 585
	Autres dettes	177 226	163 501
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	26 055 107	28 620 267
<b>Total IV</b>	<b>67 725 051</b>	<b>70 298 212</b>	
Ecarts de conversion passif (V)			
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>151 135 532</b>	<b>145 990 668</b>	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

41 669 945

FIDEVEX

**COMPTE DE RESULTAT**

	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
	30/09/2023 12	30/09/2022 9
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	14 838 677	11 039 579
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 082 814	12 071 579
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	14 693 728	7 911 759
Mécénats	8 571 893	1 428 445
Legs, donations et assurances-vie	8 153 630	3 163 678
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	121 179	205 398
Utilisations des fonds dédiés	19 486 644	13 265 253
Autres produits	5 358 727	4 340 967
<b>Total I</b>	<b>86 307 292</b>	<b>53 426 657</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	26 962 308	17 979 485
Aides financières	991 850	948 784
Impôts, taxes et versements assimilés	380 724	1 238 512
Salaires et traitements	16 208 671	10 511 932
Charges sociales	6 139 784	4 114 076
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 544 081	4 269 577
Dotations aux provisions	828 265	196 689
Reports en fonds dédiés	26 161 181	15 946 336
Autres charges	698 678	723 691
<b>Total II</b>	<b>83 915 542</b>	<b>55 929 082</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>2 391 751</b>	<b>-2 502 425</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
	30/09/2023 12	30/09/2022 9
<b>Produits financiers</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	601 533	35 119
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	7 465	1 400
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>608 998</b>	<b>36 518</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	514 272	403 048
Différences négatives de change	8 887	10 183
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>523 159</b>	<b>413 231</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>85 840</b>	<b>-376 713</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>2 477 590</b>	<b>-2 879 137</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>		
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>86 916 291</b>	<b>53 463 176</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>84 438 700</b>	<b>56 342 313</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>2 477 590</b>	<b>-2 879 137</b>



*Fondation Institut du Cerveau*

*Reconnue d'Utilité Publique par décret du 13 septembre 2006*

*Hôpital Pitié-Salpêtrière*

*47 boulevard de l'Hôpital*

*75013 PARIS*

---

*ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023*

---

## ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 151 135 532 €
- Total des produits : 86 916 291 €  
*Dont utilisation des fonds dédiés : 19 486 644 €*
  
- Total des charges : 84 438 700 €  
*Dont report en fonds dédiés : 26 161 181 €*
  
- **Résultat de l'exercice : 2 477 590 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023. L'exercice précédent couvrait la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 septembre 2022, soit une durée de 9 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Directeur Général.

## Note n° 1 : Règles et méthodes comptables

### 1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016.07 du 4 novembre 2016, en tenant compte du règlement CRC 2008-12 relatif au Compte Emploi des Ressources et le règlement ANC 2018.06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

### 2. Dérogation aux principes comptables

Néant.

### 3. Changement de méthode comptable

Néant.

### 4. Evènements de l'exercice clos au 30 septembre 2023

Les principaux faits marquants de l'exercice 2023 ont été les suivants :

- Nomination, en mai 2023 de la future Directrice Générale de l'Institut du Cerveau, la Pr. Stéphanie Debette, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- Obtention, en mai 2023, du financement France 2030 Biocluster pour le projet Brain&Mind,
- Elaboration du plan de développement de l'Institut à horizon 2030,
- Evaluation du projet d'UMR par le SAB (Janvier 2023) puis par l'HCERES,
- Arrivée, le 22 septembre 2023, de Dafni Hadjieconomou en qualité de cheffe de l'équipe « Physiologie de la plasticité de l'axe cerveau-intestin »,
- L'Institut du Cerveau partenaire du projet MediTwin, notamment avec Dassault System.

## 5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

## 6. Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes

### a. Notes sur le bilan actif

#### *Immobilisations incorporelles & corporelles*

Le bâtiment ICM est évalué à son coût de production d'un montant de 57 288 K€. La valeur brute de l'immeuble s'élève à 57 288 K€ et a été établie à partir des décomptes généraux définitifs communiqués à l'ensemble des entreprises.

Le bâtiment ICM est comptabilisé et amorti selon l'approche par composants, telle que prévue par le plan comptable général. Les éléments constitutifs du bâtiment (gros œuvre, façades, installations générales et agencements), ayant des utilisations différentes, sont comptabilisés séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les durées réelles d'utilisation des différents composants du bâtiment sont les suivantes :

- Gros œuvre : 40 ans
- Façades : 30 ans
- Installations générales : 25 à 30 ans
- Agencement des constructions : 15 ans

Le terrain sur lequel est érigé le bâtiment a fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public conclue entre l'AP-HP et l'ADREC, pour une durée de 40 ans à compter de la date de réception des travaux, à l'issue de laquelle il est indiqué que l'intégralité des bâtiments et aménagements reviendront gratuitement à l'AP-HP. Cette convention a été transférée par voie d'avenant à l'ICM dans le cadre de la fusion intervenue entre l'ICM et l'ADREC.

Début 2019, l'ICM a acquis l'immeuble « Chevaleret », d'une surface de 1 308.71 m<sup>2</sup>, situé à Paris (XIII<sup>ème</sup> arrondissement). Cet immeuble, proche de l'Institut, lui permet d'accompagner sa croissance sur les volets de recherche appliquée et start-ups.

La valeur brute de l'immeuble s'élève à 11 041 K€ et est comptabilisé à hauteur de 9 556 K€ pour le bâtiment (amorti sur 40 ans) et 1 485 K€ pour le terrain.

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués sur la base de la valeur d'acquisition, sans tenir compte d'une éventuelle valeur de revente, suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation :

- Logiciels : 1 à 3 ans,
- Matériels & équipements scientifiques : 5 à 15 ans,
- Agencements et aménagements divers : 3 à 15 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 7 ans,
- Mobilier : 5 à 10 ans.

Les investissements sont enregistrés pour leur montant hors taxe depuis l'exercice 2012.

Les immobilisations corporelles en cours (289 K€) correspondent principalement à du matériel scientifique qui sera installé fin 2023 et en 2024 ainsi qu'à la poursuite des travaux sur le site Chevaleret.

Les avances et acomptes sur immobilisations (4 275 K€) correspondent principalement aux acquisitions prévues des IRM 3T et 7T ainsi qu'aux travaux liés au TGBT.

Les biens reçus par legs ou don et destinés à être cédés sont inscrits à l'actif depuis l'application du règlement ANC n°2018-06 (3 992 K€).

#### *Immobilisations Financières*

Ce poste est enregistré au coût d'acquisition.

Les autres participations correspondent principalement aux titres de participation d'ICM TECH pour 150 K€.

Les dépôts et cautionnements sont principalement liés au versement d'une caution pour loyers de la Station F.

#### *Créances et dettes*

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Le poste « autres créances », d'un montant de 31 737 K€ comprend des subventions à recevoir (cf. § 6.C) pour 24 107 K€, un crédit de tva à reporter pour 3 406 K€ ainsi que des créances pour 3 215 K€.

#### *Disponibilités et VMP*

Des contrats de capitalisation à hauteur de 18 163 K€ sont portés en valeurs mobilières de placement.

Outre les comptes de fonctionnement, les disponibilités sont portées sur les lignes suivantes :

- Compte sur livret 3 500 K€,
- Compte à terme 18 000 K€,
- Intérêts courus sur ces placements 2 440 K€.

#### *b. Notes sur le bilan Passif*

#### *Fonds associatifs*

Les fonds associatifs enregistrent la valeur d'origine des dotations, consommable et non consommable, consenties par les fondateurs :

- ADREC 7 500 K€,
- État 4 200 K€.

La dotation consommable est reprise au résultat au titre du financement des actions.

L'évolution des dotations consommables est la suivante :

En €	30/09/2022	Flux 2023	30/09/2023
Dotations consommables	10 500 000		10 500 000
Dotation consommable ANR	61 950 000	3 400 000	65 350 000
<b>Total Brut</b>	<b>72 450 000</b>	<b>3 400 000</b>	<b>75 850 000</b>
Reprise au résultat de la dotation consommable	-62 948 386	-3 940 226	-66 888 612
<b>Total Net dotation</b>	<b>9 501 614</b>	<b>-540 226</b>	<b>8 961 388</b>

L'évolution des fonds propres est présentée en note 6.

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées au financement de biens non renouvelables par l'ICM sont inscrites au passif, la valeur nette s'élève à 18 829 K€.

Elles sont reprises au résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement des biens concernés.

Les subventions d'investissement brutes provenant de l'ADREC (24 412 K€), correspondent à :

- Une subvention d'investissement pour un montant de 15 000 K€ versée par la Région Ile de France pour le financement de la construction du bâtiment de l'ICM,
- Une subvention d'investissement pour un montant de 4 912 K€ versée par le Département de Paris pour le financement de la construction de l'ICM,
- Une subvention d'investissement Inserm pour un montant de 3 000 K€ pour la réalisation d'aménagements spécifiques,
- Une subvention d'investissement pour un montant de 1 500 K€ versée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour le financement de la construction du bâtiment de l'ICM.

### Provisions

La provision pour risque concerne principalement des litiges prud'hommaux en cours, provisionnés à hauteur des demandes formulées.

La provision pour charges correspond aux obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite évaluées à la date du 30 septembre 2023 (157 K€).

Le calcul repose sur la méthode actuarielle. Celle-ci comprend l'ancienneté du personnel, et la probabilité de présence dans l'entité à la date du départ en retraite. Pour ce faire, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| ○ Convention collective            | Droit du travail                           |
| ○ Table de mortalité               | Table réglementaire TG 05                  |
| ○ Augmentation des salaires        | 2,2% constant pour l'ensemble du personnel |
| ○ Taux de rotation                 | Faible                                     |
| ○ Taux d'actualisation             | 4,06%                                      |
| ○ Taux de charges                  | 45% en moyenne sur l'ensemble du personnel |
| ○ Départ à l'initiative du salarié |  |
| ○ Age de départ                    | 65-67 ans                                  |

A la clôture de l'exercice, l'engagement ainsi calculé, correspondant aux obligations en matière de retraite s'élève à 157 K€ correspondant à une reprise d'engagement de retraite sur l'année de 65 K€.

La provision pour remise en état de 48 K€ concerne les travaux restant à engager pour donner suite à un sinistre sur le tableau général basse tension intervenu en 2019. Le montant provisionné depuis le 31 décembre 2019 correspond au montant du devis des travaux à réaliser, soit 98 K€ diminué de 50 K€ correspondant aux factures enregistrées en 2022.

#### *Fonds dédiés*

Les fonds dédiés issus de subventions, dons et legs et contrats industriels ou de recherche correspondent à la part à des ressources affectées par le donateur, légataire ou transcrites dans une convention, pour lesquelles les dépenses correspondantes n'ont pas encore été engagées (cf. note n°5).

#### *Dettes*

Les rubriques du bilan passif correspondent aux différentes dettes contractées dans le cadre du fonctionnement de la Fondation.

Elles intègrent également l'emprunt souscrit pour le financement de l'immeuble ainsi que celui pour l'acquisition du bâtiment « Chevaleret ».

#### *c. Notes sur les Produits*

##### *Subventions d'exploitation*

Lorsqu'une convention est signée, le montant total du contrat est porté en produits avec pour contrepartie l'inscription d'une créance, qui diminue au fur et à mesure des encaissements. Le produit ainsi comptabilisé est ensuite ramené au montant du budget annuel s'il en existe un dans la convention, ou le cas échéant au prorata de la durée du projet ; le montant ne concernant pas l'exercice est inscrit en Produit Constaté d'Avance.

L'éventuelle quote-part de produits affectés non utilisée sur l'exercice est portée en fonds dédiés. Depuis 2015 cette quote-part est constatée nette d'overheads (frais de gestion).

##### *Partenariats industriels*

Les produits relatifs aux contrats industriels sont constatés au fur et à mesure des facturations correspondant aux projets de collaboration.

Depuis 2015, le produit ainsi comptabilisé est ensuite ramené au montant du budget annuel s'il en existe un dans la convention, ou le cas échéant au prorata de la durée du projet ; le montant ne concernant pas l'exercice est inscrit en Produit Constaté d'Avance ou le produit à recevoir en Facture A Etablir.

L'éventuelle quote-part de produits affectés non utilisée sur l'exercice est portée en fonds dédiés. Depuis 2015 cette quote-part est constatée nette d'overheads (frais de gestion).

## Dons

Les dons sont enregistrés en autres produits lors de leur réception.

Le produit des dons et mécénats affectés est ensuite ramené au montant du budget annuel s'il en existe un dans la convention, ou le cas échéant au prorata de la durée du projet ; le montant des mécénats ne concernant pas l'exercice est inscrit en Produit Constaté d'Avance ou le produit à recevoir en Facture A Etablir.

L'éventuelle quote-part de produits affectés non utilisée sur l'exercice est portée en fonds dédiés. Depuis 2015 cette quote-part est constatée nette d'overheads (frais de gestion).

## Legs et donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs/donations sont comptabilisés suivant leur nature avec la contrepartie en produits.

Les assurances-vie dont la fondation est bénéficiaire sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds.

Lors de la réception des fonds, les legs/donations portant sur les espèces et actifs bancaires sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.

La partie des ressources constatées en produit au cours de l'exercice et non encore encaissée, est comptabilisée en fonds reportés avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs/donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation du legs/donation par la contrepartie du compte « Utilisations de fonds reportés ».

Les montants encaissés sur 2023 s'élèvent à 4 947 K€ et se décomposent comme suit :

	En €	Montants
	Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 998 540
P	Montant de la rubrique de produits "legs ou	5 607 006
R	donations" définie à l'article 213-9	
O	Prix de vente des biens reçus par legs ou	492 707
D	donations destinés à être cédés	
U	Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs	
I	ou donations destinés à être cédés	
T	Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou	2 902 033
S	donations	
C	Valeur nette comptable des biens reçus par legs	-451 255
H	ou donations destinés à être cédés	
A	Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs	
R	ou donations destinés à être cédés	
G	Reports en fonds reportés liés aux legs ou	-5 601 837
E	donations	
S		
	<b>Solde de la rubrique</b>	<b>4 947 194</b>

Au 30 septembre 2023 le montant des fonds reportés s'élève à 5,0 M€ ;

*Détail des produits de prestations de services facturées :*

<b>En €</b>	<b>30/09/2023</b>
Prestations de Services	10 011 890
Partenariat industriel	296 720
Contrat industriel : prestations	508 265
Overheads/Contrats Industriels	338 388
Overheads/Contrats Industriels-Prestations	83 451
Prestations hébergement	1 207 476
Produits des act. annexes - Commission hébergeur	781 549
Produits des act. annexes - Commission gestion	794
Produits des activités annexes - Locations	354 930
Produits des activités annexes - Mise à disposition de personnel	-32 333
Refacturations autres	297 337
Produits annexes-contributions locatives	901 303
Produits des activités annexes - activités de formation	88 908
<b>Total des prestations de services</b>	<b>14 838 678</b>

d. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est nul au 30 septembre 2023.

7. Informations complémentaires

*Effectif*

L'effectif au 30 septembre 2023 est de 394 salariés. L'effectif moyen est de 378 salariés.

*Engagements donnés*

Néant.

*Engagements reçus*

Néant.

*Volontariat associatif*

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 prévoit que les associations du régime de la loi du 1er juillet 1901, qui remplissent un double critère fondé d'une part sur le montant de leur budget annuel et d'autre part sur le montant de la ou des subventions versées, d'inscrire le montant des rémunérations versées à chacun des dirigeants concernés « dans une annexe aux comptes de l'organisme ».

La Fondation Institut du Cerveau a défini, au titre des trois plus hauts cadres dirigeants, les membres du bureau.

Il est précisé que ces personnes réalisent leur fonction à titre bénévole, et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

A titre d'information complémentaire, le montant global des rémunérations versées aux cinq salariés les mieux rémunérés au 30 septembre 2023 s'élève à 674 K€.

#### *Honoraires commissaire aux comptes*

Conformément aux obligations prévues par le Code de commerce (articles R123-198 & R233-14 modifiés), le montant total des honoraires des commissaires aux comptes inscrits en charges de l'exercice 2023 s'élève à 28 000 € et concerne l'audit légal.

#### *Contributions volontaires en nature*

- Bénévolat

La Fondation ICM a bénéficié d'heures de bénévolat au cours de l'exercice. Le volume est évalué à 0,8 ETP, soit sur la base d'un SMIC horaire, un montant de 25 k€.

- Mécénat en nature et de compétences

En 2023, la Fondation Institut du Cerveau a bénéficié de mécénat en nature et de compétences dans le cadre de ses actions de communication et d'appel à la générosité du public, à savoir :

- **Des espaces média auprès de :** France TV, Altice Média publicité, TF1, Radio France, 666, Canal+, Amaury Média, Bein Sport, Bayard Média, RTL, NRJ, Groupe Barrière, JC Decaux, Klesia, Richard MILLE.
- **Des produits ou prestations à titre gratuit :** ANACOFI, AIR France, IDEC, Orrick Rambaud Martel, Publicis Groupe, Orange, Wilkie Farr.

#### 8. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Le règlement ANC 2018.06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif impose de présenter un compte de résultat par origine et destination (CROD) permettant de refléter le modèle économique de l'entité et un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conforme à la loi n°91-772 par reprise des données figurant dans le compte de résultat précédent.

Le CROD et le CER ont pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CROD et le CER ici présentés reflètent ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'ICM.

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CROD et du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'ICM et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques). Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

### *Définition des Emplois*

#### ○ Missions sociales

L'ICM a défini comme mission sociale ses différentes actions en matière de recherche :

- Accueil des équipes de recherche,
- Financement des projets de recherche,
- Valorisation de la recherche,
- Incubateur,
- Plateformes technologiques,
- Animation scientifique,
- Alliances internationales et partenariats industriels.

Ces frais, qui s'élèvent à 47 773 866 €, représentent 83,9 % des emplois inscrits au CROD.

#### ○ Frais de recherche de fonds

Entrent sous cette rubrique les frais correspondants à :

- Des dépenses engagées pour les recherches de dons et legs, les autres recherches de fonds dans le cadre du mécénat ou dans le cadre de subvention,
- Des dépenses de frais de communication.

Ces frais (5 547 031 €) représentent 9,7 % des emplois inscrits au CROD.

#### ○ Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent aux charges directes et indirectes des équipes supports (finances, ressources humaines, informatiques et logistiques).

Ils s'élèvent à 3 624 507 €, soit 6,4 % des emplois inscrits au CROD.

### *Définition des ressources*

Les produits liés à la générosité du public correspondent aux dons issus de l'appel à la générosité du public (particuliers), aux legs et au mécénat d'entreprises.

Ils s'élèvent à 30 950 866 €, soit 46,3 % des ressources du CROD.

Depuis sa création, l'ICM enregistre une progression constante du nombre de donateurs (303 748 à fin septembre 2023) et de la valeur moyenne des dons.

Les produits non liés à la générosité du public correspondent aux refacturations des prestations auprès des fondateurs, partenaires et autres sociétés, aux contrats de partenariat, à des subventions d'exploitation et à la quote-part des subventions consommables.

Ce poste représente 29 % des ressources inscrites au CROD, soit 19 375 690 €.

Les subventions et autres concours publics proviennent essentiellement de l'ANR, de la Commission Européenne et de la Région Ile de France.  
Le total de ces subventions est de 16 491 412 € (24,7 %).

*Commentaires sur le CROD de l'exercice*

L'Institut du Cerveau (ICM) est un centre de recherche de dimension internationale, sans équivalent dans le monde, innovant dans sa conception comme dans son organisation. En réunissant en un même lieu, malades, médecins et chercheurs, l'objectif est de permettre la mise au point rapide de traitements pour les lésions du système nerveux afin de les appliquer aux patients dans les meilleurs délais. Les pouvoirs publics, les entreprises privées, les particuliers contribuent au financement de la recherche.

Ainsi, les produits liés à la générosité du public représentent une part importante des ressources et permettent de financer :

- Les missions sociales à hauteur de 77,2 %,
- Les frais de collecte auprès du public à hauteur de 20,1 %
- Et les frais de fonctionnement pour 2,7 %

Il ne subsiste à la clôture de l'exercice aucun excédent cumulé de ressources collectées auprès du public non encore utilisées et non affectées.

## Note n° 2 : Tableau des immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur Brute début exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais Etablissement				0
Autres immobilisations incorporelles	1 542 067	103 648		1 645 715
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 542 067</b>	<b>103 648</b>	<b>0</b>	<b>1 645 715</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	1 485 000			1 485 000
Constructions	70 303 366	4 358		70 307 723
Inst.techniques matériel et outillage	26 017 866	3 517 683		29 535 548
Inst.générales, aménagements divers				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et informatique				0
Mobilier				0
Autres immobilisations corporelles	23 752 888	888 244		24 641 131
Immobilisations corporelles en cours	353 302	263 230	327 654	288 878
Avances et acomptes		4 275 276		4 275 276
Biens reçus par legs destinés à être cédés	1 775 661	2 668 018	451 255	3 992 424
Avances et acomptes	0			0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>123 688 083</b>	<b>11 616 809</b>	<b>778 909</b>	<b>134 525 980</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations	150 000			150 000
Prêts				0
Autres titres et immobilisations financières	24 693			24 693
<b>TOTAL (III)</b>	<b>174 693</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174 693</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>125 404 843</b>	<b>11 720 457</b>	<b>778 909</b>	<b>136 346 388</b>

## Note n° 3 : Tableau des amortissements

Amortissements (en €)	Valeur Brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais Etablissement				0
Autres immobilisations incorporelles	1 358 005	108 232		1 466 237
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 358 005</b>	<b>108 232</b>	<b>0</b>	<b>1 466 237</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				0
Constructions	23 094 473	2 250 319		25 344 792
Inst.techniques matériel et outillage	22 129 344	1 645 626		23 774 970
Inst.générales, aménagements divers				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et informatique				0
Mobilier				0
Autres immobilisations corporelles	19 248 197	1 561 904		20 810 101
<b>TOTAL (II)</b>	<b>64 472 014</b>	<b>5 457 849</b>	<b>0</b>	<b>69 929 863</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>65 830 019</b>	<b>5 566 081</b>	<b>0</b>	<b>71 396 100</b>

## Note n° 4 : Tableau des provisions

Provisions (en €)	Valeur Brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Sur immobilisations incorporelles				0
Sur immobilisations corporelles				0
Sur autres immobilisations				0
Sur stocks et en cours				0
Sur comptes clients	1 124 899	828 265	42 667	1 910 497
Autres provisions pour dépréciations				0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 124 899</b>	<b>828 265</b>	<b>42 667</b>	<b>1 910 497</b>

## Note n° 5 : Tableau des Fonds dédiés

Variation des Fonds Dédiés issus de (en €)	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	13 050 423	12 948 482	14 151 826			14 253 767	
Contributions financières d'autres organismes	3 782 656	1 586 341	997 677			3 193 992	
Ressources liées à la générosité du public	5 508 785	2 049 788	5 409 841			8 868 838	
	<b>22 341 864</b>	<b>16 584 611</b>	<b>20 559 344</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 316 597</b>	<b>0</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 342 356	5 601 837	2 902 033			5 042 160	

## Note n° 6 : Tableau de suivi des fonds associatifs

Nature des Fonds Propres (en €)	Montant début exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Montant fin exercice
<b>FONDS PROPRES</b>				
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	<b>13 755 321</b>	<b>-540 226</b>	<b>0</b>	<b>13 215 095</b>
Dotation statutaire inaliénable	1 200 000			1 200 000
Dotation statutaire consommable	10 500 000			10 500 000
Dotation consommable	61 950 000	3 400 000		65 350 000
Dotation consommable inscrite en compte de résultat	-62 948 386	-3 940 226		-66 888 612
Boni de fusion	3 063 707			3 063 707
Report à nouveau programme ANR	-10 000			-10 000
<b>ADREC</b>	<b>331 258</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>331 258</b>
Prime de fusion	251 247			251 247
Provision perte intercalaire	80 011			80 011
<b>Report à nouveau</b>	<b>19 699 396</b>	<b>-2 879 137</b>		<b>16 820 259</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 879 137</b>	<b>2 477 590</b>	<b>-2 879 137</b>	<b>2 477 590</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
Subvention d'invest. s/biens non renouv.	19 627 216	666 987	1 464 813	18 829 390
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 534 054</b>	<b>-274 786</b>	<b>-1 414 324</b>	<b>51 673 592</b>

## Note n° 7 : État des créances et des dettes

Etat des créances (en €)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts (1)	0		
Autres immobilisations financières	24 693		24 693
Stocks et en cours	144 665	144 665	
Usagers et comptes rattachés	8 799 065	8 768 277	30 788
Créances reçues par legs ou donations	1 331 812	1 331 812	
Autres créances	31 736 617	20 390 064	11 346 553
Charges constatées d'avance	977 497	977 497	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 014 349</b>	<b>31 612 315</b>	<b>11 402 034</b>
(1) Montant :			
- Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès Ets de crédits (1) (2)	26 875 789	1 413 148	25 462 641
Emprunts et dettes financières diverses (1)	454 316	454 316	
Avances et acomptes reçus	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 543 155	7 543 155	
Dettes des legs ou donation	282 076	282 076	
Dettes fiscales et sociales	4 893 618	4 893 618	
Fournisseurs d'immobilisations	1 443 764	1 443 764	
Autres dettes	177 226	177 226	
Produits constatés d'avance	26 055 107	16 306 684	9 748 423
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 725 050</b>	<b>32 513 987</b>	<b>35 211 064</b>
(1) Montant :			
- Emprunts souscrits en cours d'exercice			
- Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 392 301	
(2) Emprunt souscrit jusqu'en 2039			

## Note n° 8 : Produits à recevoir & Charges à payer

Produits à recevoir (en €)	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances sociales et fiscales	0
Usagers et comptes rattachés	6 250 083
Autres créances	3 656 910
Disponibilités	2 440 001
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 346 994</b>

Charges à payer (en €)	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	454 316
Emprunts et dettes financières diverses	0
Fournisseurs et comptes rattachés	3 188 436
Dettes fiscales et sociales	3 101 709
Fournisseurs d'immobilisations	1 202 438
Autres dettes	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 946 899</b>

## Note n° 9 : Produits & Charges constatés d'avance

CCA / PCA (en €)	Charges	Produits
D'exploitation	977 497	26 055 107
Financiers	0	0
Exceptionnels	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>977 497</b>	<b>26 055 107</b>

## Note n° 10 : Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

<b>Compte de Résultat par Origine et Destination</b>		
<b>A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION</b>	<b>EXERCICE 2023</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>Dont générosité du public</b>
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b><u>1. Produits liés à la générosité du public</u></b>	<b><u>30 950 866</u></b>	<b><u>30 950 866</u></b>
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	<u>30 948 679</u>	<u>30 948 679</u>
Dons manuels	14 720 305	14 720 305
Legs, donations et assurances-vie	7 656 481	7 656 481
Mécénat	8 571 893	8 571 893
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 187	2 187
<b><u>2. Produits non liés à la générosité du public</u></b>	<b><u>19 375 690</u></b>	
2.1 Cotisations sans contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 940 226	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	15 435 464	
Prestations de services	10 011 890	
Partenariat	1 226 823	
Autres produits	4 196 752	
<b><u>3. Subventions et autres concours publics</u></b>	<b><u>16 491 412</u></b>	
<b><u>4. Reprises sur provisions et dépréciations</u></b>	<u>116 716</u>	<u>0</u>
<b><u>5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs</u></b>	<u>19 486 644</u>	<u>2 049 788</u>
<b>TOTAL</b>	<b>86 421 329</b>	<b>33 000 655</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b><u>1. Missions sociales</u></b>	<b><u>47 773 866</u></b>	<b><u>21 311 142</u></b>
1.1 Réalisées en France	<u>47 773 866</u>	<u>21 311 142</u>
Actions réalisées par l'organisme	47 773 866	21 311 142
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
<b><u>2. Frais de recherche de fonds</u></b>	<b><u>5 547 031</u></b>	<b><u>5 547 031</u></b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 674 417	4 674 417
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	872 614	872 614
<b><u>3. Frais de fonctionnement</u></b>	<b><u>3 624 507</u></b>	<b><u>732 640</u></b>
<b><u>4. Dotations aux provisions et dépréciations</u></b>	<u>837 155</u>	<u>0</u>
<b><u>5. Impôt sur les bénéfices</u></b>		
<b><u>5. Report en fonds dédiés de l'exercice</u></b>	<u>26 161 181</u>	<u>5 409 841</u>
<b>TOTAL</b>	<b>83 943 739</b>	<b>33 000 655</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>2 477 590</b>	<b>0</b>

## Note n° 11 : Compte d'emploi des Ressources (CER)

<b>Compte d'Emploi des Ressources année 2023</b>			
<b>EMPLOIS PAR DESTINATION</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b><u>1. Missions sociales</u></b>	<b><u>21 311 142</u></b>	<b><u>1. Produits liés à la générosité du public</u></b>	<b><u>30 950 866</u></b>
<i>1.1 Réalisées en France</i>	<u>21 311 142</u>	<i>1.1 Cotisations sans contrepartie</i>	
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	21 311 142	<i>Dons, legs et mécénat</i>	30 948 679
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	<i>Dons manuels</i>	14 720 305
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>	0	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	7 656 481
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	0	<i>Mécénat</i>	8 571 893
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	<i>1.3 Autres produits liés à la générosité du public</i>	<u>2 187</u>
	0		
<b><u>2. Frais de recherche de fonds</u></b>	<b><u>5 547 031</u></b>		
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	4 674 417		
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>	872 614		
<b><u>3. Frais de fonctionnement</u></b>	<b><u>732 640</u></b>		
<b>I. TOTAL DES EMPLOIS DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>27 590 813</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>30 950 866</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION</b>	<b>0</b>
<b>5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 409 841</b>	<b>3. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>2 049 788</b>
<b>EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>33 000 655</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 000 655</b>
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dedies)</b>	0
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	
		(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dedies)</b>	0

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>Exercice 2023</b>		<b>Exercice 2023</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>	
<b><u>1. Contributions volontaires aux missions sociales</u></b>		<b><u>1. Contributions volontaires liées à la générosité du public</u></b>	<b>0</b>
<i>Réalisées en France</i>		<i>Bénévolat</i>	
<i>Réalisées à l'étranger</i>		<i>Prestations en nature</i>	
<b><u>2. Contributions volontaires à la recherche de fonds</u></b>		<i>Dons en nature</i>	
<b><u>3. Contributions volontaires au fonctionnement</u></b>			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b><u>5 508 783</u></b>
(-) Utilisation	-2 049 788
(+) Report	5 409 841
Transferts	
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b><u>8 868 836</u></b>